



Jumelage – Coopération Arles – Sagné

L'Écho du mariqot



Lettre aux Adhérents et Sympathisants – Janvier 2012 – N° 27

<http://jumelagearlessagne.free.fr>



Depuis de longues années, la maladie l'avait éloigné de nos activités, mais, par Oivette, il continuait à nous suivre d'événement en événement, avec recul et sagesse.

Militant de la première heure de notre jumelage, il avait, dès 1987, découvert Sagné avec joie et enthousiasme. L'année suivante, il y avait conduit la 2^e délégation.

André Datty n'est plus. Sa vie s'en est, petit à petit, allée. Il a rejoint Adama Cissé, Jean Buon, René Dumas, Colette Douhet, et Suzanne Rousselle.

L'un de nos amis sagnankais, Haïmouth, a écrit : « ... messager de la paix et de l'amour, il contribua, parmi les premiers, à jeter les fondements de notre aventure commune. Pour tous ceux qui savent se souvenir, André n'est pas parti ; il est toujours avec nous. Et, désormais trésor éternel dans sa demeure où il a trouvé la grâce de l'amour, il nous regarde. »

Sommaire

La parution de cet « Echo du marigot » a pris du retard... Nous vous avons promis, en juin dernier, de vous raconter en octobre les activités du printemps 2011. Nous ne l'avons pas encore fait, préférant attendre, par mesure d'économie, ce début d'année et les importants changements auxquels nous avons enfin abouti au sein du Club des Jumelages en gagnant responsabilité et autonomie par la création d'une association fédérée qui a fait l'objet de l'Assemblée Générale du 23 novembre 2011 et dont vous trouverez ici les statuts définitivement modifiés.

Nous parlerons donc dans ce numéro :

De l'exposition de photographies de Jean-Louis CHAMBON	p. 3
De la présence dans notre ville et des expositions photographies et peintures de Béchir MALUM.....	p. 4
De la soirée de la cinéaste Lucile MOUSSIE.....	p. 5
Des jeunes Sagnankais du nord de la France et de Marseille venus nous rencontrer.....	p. 6
De « Courir pour Sagné ».....	p. 8
Des vide-greniers de juin et décembre, de la Nuit de la Roquette, de la journée des Associations et de la journée du goût.....	p. 9
Des projets en cours : Collège, Unité de santé, Fours solaires, interventions dans les écoles d'Arles.....	p. 10
De la journée du 18 novembre avec Santé-Sud.....	p. 11
De l'Assemblée Générale constitutive du 23 novembre.....	p. 12
Des statuts de notre Association.....	p. 15
Et nous vous recommanderons quelques ouvrages.....	p. 21
Adhésions.....	p. 23

Déjà 2012 !

Comme il est de tradition, je vous présente à tous et toutes mes meilleurs vœux pour l'année qui commence. Santé, travail, et bonne humeur. Que vos projets se réalisent.

Quant aux nôtres, cette année devrait voir s'ouvrir les classes de collège que nous avons contribué à terminer : il ne manque plus qu'à faire venir le mobilier stocké à Kaedi et à attendre les nominations des enseignants. Concernant les fours solaires nos amis du Lycée Pasquet pensent terminer le prototype fin mai. Enfin le projet de l'Unité de Santé à Sagné devrait démarrer sous peu. Du travail en perspective, dont nous vous tiendrons informés.

Suite à une pluviométrie faible cet été en Mauritanie, la situation alimentaire du village s'annonce difficile.

Cependant, gardons le cap et encore bonne année à tous.

Jean Claude

ASSEMBLEE GENERALE DE NOTRE COMITE

VENDREDI 17 FEVRIER à 18 H AU CLUB

Bilan d'activités, et bilan financier de l'année 2011.

Suivra le traditionnel verre de l'amitié.

« Un homme sans culture ressemble à un zèbre sans rayures » Proverbe africain

Jean-Louis CHAMBON

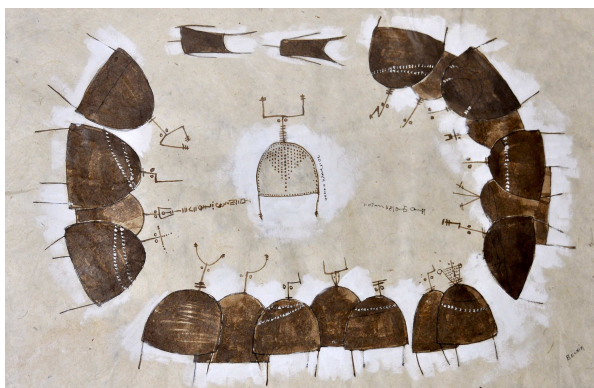
Jean-Louis, actuellement en poste au Lycée français de Meknès pour la 2^e année, nous avait confié son exposition de photographies prises dans les zones humides de Camargue et du fleuve Sénégal afin de mettre en évidence les similitudes de ces deux régions. Nous avons souhaité les faire découvrir aux Arlésiens en les accrochant, du 11 au 21 mars à la Maison de la Vie Associative où les visiteurs conquis ont pu participer à la loterie de l'une des œuvres offerte par notre adhérent-photographe. Le gagnant est... ? Une gagnante, adhérente de surcroît, Marie-José Justamont qui est partie avec la superbe vue d'un étang dont Jean-Louis seul sait s'il a été photographié sur les rives du Sénégal ou au cœur de la Camargue.



Béchir MALUM

Béchir, notre Béchir Malum. Ce jeune artiste mauritanien, a tissé des liens étroits avec notre Comité. Il est déjà venu à Arles présenter ses oeuvres picturales qui ont obtenu un joli succès.

Cette année, en Mai, il a exposé au Club des jumelages toute une série de tableaux et à la MDVA, une vingtaine de photographies, relatant l'Afrique, son Afrique, faite de contrastes, de joies, de misères, de mystère, mais aussi d'espérance. Béchir nous a encore séduits. Deux exemples illustrent la qualité de ses oeuvres.



Le tableau ci-dessus, au premier abord hermétique, se révèle d'une grande profondeur philosophique, voire métaphysique. L'élément central représente la Sagesse, cette force spirituelle que nous ne savons généralement pas dominer. Tout autour, l'espèce humaine, présentée dans toute sa diversité (un corps, 2 jambes, mais des têtes différentes). Un seul "personnage" a atteint un degré de sagesse élevé car, comme cet élément central, son corps est rempli de petits points. Les espaces vides de cette "ronde" donnent la possibilité aux individus de venir s'accrocher, voire de tenter d'approcher la Sagesse. Deux formes allongées, semblant voler, représentent les âmes des morts qui ont participé, eux aussi, de leur vivant à cette quête. Notre œil occidental ne peut pénétrer aisément cette symbolique Africaine ; Béchir nous a éclairés, nous lui en sommes reconnaissants, mais évidemment toute autre interprétation est possible.

La photo de la jeune fille au voile, esthétiquement réussie, nous interroge sur le devenir des femmes musulmanes ; elle semble nous dire : ce voile, je le mets ? je le retire ? On perçoit évidemment, toutes les conséquences d'un tel geste.

Béchir, tu nous as "régalés", nous t'en remercions bien vivement. Tu nous as, de plus, offert une toile pour que nous la fassions loter. Ce sont nos amis Joséphine et Paul Zanoní qui l'ont gagnée. Juste retour des choses pour Joséphine en particulier qui, depuis le début de notre aventure, nous apporte son concours en sensibilisant ses élèves et en organisant des actions en faveur des enfants de Sagné.

Toutes ses toiles n'ont pas été vendues, nous les avons en dépôt. Si votre curiosité, votre intérêt, vous incitent à voir ou revoir ou même à acheter une création, toujours unique, de Béchir, contactez nous, nous nous ferons un plaisir de vous les présenter.

Jacki

Lucile MOUSSIE



Nous vous avons beaucoup parlé de notre amie Lucile MOUSSIE, rencontrée grâce à Abderrhamane SALEM, de la Maison des Cinéastes de Nouakchott. Elle avait réalisé, avec lui, un court métrage « Du sable au goudron », que nous évoquons régulièrement. Il était temps que les Arlésiens découvrent ce film. Elle est donc venue nous le présenter le 20 Mai, à la Maison de la Vie Associative. L'auditoire, passionné, a découvert grâce à elle de nombreux aspects de la vie mauritanienne qu'ils ignoraient ; à Nouakchott, d'abord, puis tout au long du goudron jusqu'à Nouadhibou. Son propos était de nous interroger sur les incidences économiques et sociales de ce sillon tracé à travers le désert mauritanien. Le même soir, nous décrochions l'exposition de photographies de Béchir Malum et recevions un groupe de jeunes ressortissants sagnankais venus du nord de la France pour le plaisir de rencontrer Lucile et Béchir, d'échanger avec nous sur le développement de Sagné dans le cadre de nos actions de coopération.

Photo : Lucile et Cumba SOW, de Mantes-la-Jolie au cours d'une rencontre destinée à préparer la réalisation d'un second court-métrage sur les migrants sagnankais de la première génération.

« Un film sur la « vie en vrai » en Mauritanie

...
Jeune femme bordelaise de naissance, Lucile Moussié, pour tout dire Mauritanienne par rencontre inopinée, cinéaste par vocation, (on dit aujourd'hui documentariste) découvre, alors qu'elle finit de tourner son film, que des Arlésiens sont quasiment Mauritaniens ou vice-versa :

« J'ai fait le road movie, présenté ce soir, sur la dernière route en goudron réalisée en Mauritanie pour la traversée nord-sud. Lorsque j'ai décidé d'en faire un autre (film), sur le sud mauritanien, celui qui est le plus près du fleuve Sénégal, on m'a dit qu'il fallait absolument rencontrer les Arlésiens de Sagné. Arles, ville de l'image, je ne pouvais pas imaginer mieux et c'est pour cela que je suis ici ce soir et que j'espère pouvoir continuer dans le même sens... »

Et Lucile qui a trouvé légitime de s'installer là-bas pour mieux explorer son sujet s'est retrouvée, un beau soir de mai, à la Maison de la Vie Associative d'Arles pour présenter son tout premier film documentaire « Du sable au goudron ».

Et le comité de jumelage Arles-Sagné a su, une nouvelle fois fédérer, pour aider ce qui, pour les plus anciens, est devenu un deuxième village où résident des familles adoptées autant qu'adoptives. »

Marlène BOSC
La Provence

Quand les jeunes de Sagné viennent à la rencontre des jeunes Arlésiens

Ils avaient découvert Arles en mai 2009 lors du 20^e anniversaire, et en avaient gardé un souvenir festif et coloré, chaleureux aussi. Ils ont voulu revenir voir notre ville, dont ils disent que c'est la leur.

Désireux de travailler au service de leur village d'origine, ils ont souhaité échanger avec nous pour nous faire part de leurs projets et prendre conseil. C'était aussi pour eux l'occasion de faire la connaissance de Béchir et de revoir Lucile qu'ils avaient déjà rencontrée, et surtout de dialoguer avec les jeunes d'Arles à Montmajour-Perdiguier et à Pasquet.

À Montmajour et Perdiguier, ils ont visité les installations, discuté avec le groupe d'élèves qui les accueillait, réalisé à travers les panneaux en place et les discussions combien est grand l'investissement des professeurs, personnels et élèves de ces lycées. Stupéfaits de trouver là les photos de « Courir pour Sagné », et de leur village. Emus d'assister à la remise du chèque destiné aux élèves du collège de Sagné.

À Pasquet, c'est le prototype des fours solaires qu'ils ont découvert. Et compris à travers les explications des élèves la complexité de ce projet et l'investissement du Lycée Pasquet.

Ces témoignages pluriels des engagements de notre ville en direction de Sagné les ont enthousiasmés. Rencontre essentielle aussi pour les jeunes d'Arles pour lesquels Sagné s'est soudain incarné dans ces ressortissants de leur âge venus de Mauritanie ou nés ici de familles migrantes.

Nul doute qu'une fois repartis dans leurs familles et leurs associations, nos invités auront su donner une image dynamique des Arlésiens.

ZOOM SUR

Lycéens solidaires de Sagné

Un chèque a été remis après la manifestation "Courir pour Sagné"

Le mois dernier, et pour la 4^e édition, les lycéens de Montmajour et Perdiguier s'étaient engagés à réaliser une course, la plus longue possible. Après avoir cherché des parrainages : chaque kilomètre parcouru faisait grossir une somme qui serait ensuite redistribuée au comité de jumelage Arles-Sagné. Vingt-trois classes se sont ainsi relayées pour courir sur près de 600 km.

Vendredi dernier, dans ces mêmes lycées Perdiguier et Montmajour, l'heure était à la remise du chèque correspondant aux centaines d'euros récoltés, avec effort et engagement, lors de la manifestation sportive "Courir pour Sagné".

Vingt-trois classes s'étaient engagées dans cette course de la solidarité, soit 200 élèves. Les professeurs étaient aussi sensibles et sensibilisés puisqu'une dizaine d'entre eux a également participé à l'événement.

Tous ensemble sont parvenus à réaliser plus de 2200 tours dans



une cour de la solidarité.

L'argent récolté va être utilisé pour des achats scolaires dans le cadre de l'ouverture du nouveau collège de Sagné.

Un dossier de photographies pri-

ses pendant la manifestation sportive, ainsi que des lettres signées des élèves de Montmajour et Perdiguier, ont été remis à une délégation de jeunes Sagnankais par les élèves du Conseil de la Vie

Lycéenne (CVL). Promesse a été prise de se retrouver l'an prochain pour relever de nouveaux défis et développer encore les relations entre les deux établissements scolaires. / PHOTO DR

La Provence Mai 2011



Maison Des Lycéens
Lycées Montmajour et Perdiguier
Chemin des moines 13200 ARLES

« Les élèves, élus au Conseil de la Vie Lycéenne ainsi qu'à l'association la Maison Des Lycéens, ont été très heureux de rencontrer les représentants de Sagné lors de la remise du chèque concernant la course organisée lors de la fête du lycée. Nous avons pu leur faire part du plaisir des élèves à s'engager dans la manifestation humanitaire et sportive « Courir pour Sagné » que nous organisons comme chaque année dans le lycée pour parvenir à aider les habitants de Sagné auxquels nous sommes très attachés ».

Julien RANGON, Président de la Maison Des Lycéens, Délégué au Conseil de la Vie Lycéenne.

Fiona GUAS, Administratrice de la Maison Des Lycéens, Déléguée au Conseil de la Vie Lycéenne.

Courir pour Sagné

C'était le 15 avril dernier. Aux lycées Montmajour et Perdiguier, à Arles. « Courir pour Sagné ! ».

Pendant toute la matinée de ce vendredi 15 avril 2011, des équipes représentant chaque classe sont venues participer à cette course dans l'enceinte des lycées. Chaque classe est venue supporter son équipe avec son professeur. Toute la matinée, dans une joyeuse ambiance, chacun est venu courir et apporter son don récolté auprès de « parrains ».

Le but était double :

- être utile aux collégiens de Sagné. Ces dons qui, au total, ont représentés

environ 450 euros, ont permis d'acheter une partie des fournitures scolaires dont ils avaient besoin.

- Mieux se connaître entre pays et cultures différentes.

Dans les jours qui ont précédé, des affiches disséminées dans tout le site de nos deux lycées présentaient des informations sur Sagné, la Mauritanie, etc. Des panneaux de photographies, prêtés par le comité de jumelage, montrant la vie à Sagné, ont été posés au CDI, à la cafétaria, à l'entrée du gymnase,

etc. Pendant la semaine qui a précédé la course, un montage informatique de diapositives, réalisé par des élèves de 2des, fut présenté sur grand écran, dans le hall d'entrée principal.

Tout cela pour parler de Sagné et mobiliser un maximum d'élèves, un maximum de classes lors de ce vendredi 15 avril. Ce fut une vraie réussite !!

Jean-Luc



Pêle-mêle, nos activités de juin à décembre

8 JUILLET : NUIT DE LA ROQUETTE

Pour notre deuxième participation à la Nuit de la Roquette, nous étions invités par Pascal BOIS, de Regards et Mémoires, rue Croix rouge, et par Luc BRUN, d'Horizons perdus, rue Sainte Croix. Nous avons eu la joie d'y présenter, en diaporama, des photos de Béchir MALUM, visages saisissants d'enfants et jeunes de Nouakchott dans leur vérité. Nuit festive et joyeuse qui nous permet de terminer légèrement une année laborieuse.

18 SEPTEMBRE : FÊTE DES ASSOCIATIONS

Par un temps automnal, pluvieux et frisquet -une fois n'est pas coutume-, 140 Associations d'Arles et des environs ont participé à cette manifestation, la 18ème du genre. Notre stand, doté de nombreuses photos de notre dernière mission à Sagné y a accueilli quelques passants intéressés par notre démarche et nos activités.

8 OCTOBRE : JOURNÉE DU GOÛT

Cette fois ci, c'est le mistral qui a accompagné toute la journée les comités de jumelage à cette journée tenue dans la cour de l'Archevêché. Nous y avons participé bien que cette manifestation tombât le même jour que notre vide grenier. Le mistral risquant de faire avaler autant de sable que de yassa poulet, nous avons transféré notre stand sur la place de la Mairie. Bonne journée finalement, l'excellent Yassa poulet préparé par nos amies d'Afrique en vie ayant fait l'unanimité.

18 JUIN, 8 OCTOBRE ET 3 DÉCEMBRE : NOS VIDE GRENIERS

Que dire de nos vide-greniers de juin, octobre et décembre ? Sinon grand merci à ceux qui donnent, à ceux qui achètent, à ceux qui passent et viennent échanger pendant un moment...

Rendez-vous est pris pour les deux suivants : les 17 mars et 16 juin.

LE COLLEGE DE SAGNE

Nous avons rendu visite, à Kaédi, au Directeur Régional de l'Education Nationale en janvier dernier...

L'ouverture du Collège avait été promise sous réserve que les bâtiments soient terminés, qu'un bureau soit construit ainsi que des latrines.

A notre demande, Il nous avait été indiqué que les classes seraient pourvues sans problème de tables et bancs.

Engagement avait été pris de nommer des enseignants....

Les constructions sont terminées. Mais le collège n'a pas ouvert.

« Effectifs insuffisants » nous dit-on.

En septembre 2012 ?

Nous attendons les nouvelles...

L'UNITE DE SANTE

Nous sommes, ainsi que l'Association AGIR, notre partenaire pour ce projet, dans les demandes de subventions...

A l'Europe, au Service de la Coopération et de l'Action Culturelle de l'Ambassade de France à Nouakchott, à la ville de Paris, au FSD...

Deux réponses devraient nous parvenir dans les semaines qui viennent.

A ce jour, nous avons réuni la moitié de la somme nécessaire grâce aux aides de la Ville, du Département, de la Région et des Ressortissants de Sagné en France qui versent une cotisation mensuelle importante pour mener à bien ce projet.

De quoi commencer la première phase des travaux, à savoir la réhabilitation du bâtiment existant avant de construire le logement de fonction de la sage-femme et la pharmacie. A suivre. « Au bout de la patience », dit le proverbe africain, « il y a le ciel... »

LES FOURS SOLAIRES

Les élèves et professeurs chargés de ce projet ont été changés et nous le regrettons.... Mais...

Monsieur DIGARD, Chef des Travaux est toujours là, actif et bien déterminé à finir le prototype d'ici juin prochain, date à laquelle il souhaite partir en retraite.

Accompagné de Régis MARGAROT et de Max, il s'est rendu le 2 décembre au CG13 pour témoigner, dans le cadre de la matinée de réflexion sur « l'engagement citoyen des jeunes dans la vie associative », des projets menés au Lycée Pasquet.

Roland Arnaudet, acteur de la première heure de notre Comité en 1987 (il faisait partie de la 1^{ère} délégation), aujourd'hui Président des anciens de Pasquet... et parent d'élève, souhaite s'investir plus particulièrement dans cet établissement où il nous représentera en compagnie de Jean-Luc Guillaumé, délégué du Comité auprès des collèges et Lycées de la ville, et de Max, lui-même ancien de ce lycée.

Le projet a du retard... tout comme le collège de Sagné...

LES INTERVENTIONS DANS LES ECOLES D'ARLES

Et pendant ce temps, discrètement, Maguy continue de tracer son chemin. Maguy, c'est Maguy Gueyraud-Gramaglia que tout Arles connaît puisqu'elle s'active depuis des années au Service Jeunesse de la Médiathèque d'Arles.

A ce titre, et comme membre très actif de notre équipe, elle intervient à nouveau cette année dans les écoles primaires et maternelles qui le lui demandent pour initier les enfants à la lecture à partir d'ouvrages traitant de l'Afrique, trainant derrière elle la « malle pédagogique de Sagné, débordante de photos, tissus, calebasses, graines, plantes, objets divers du quotidien ramenés du village.

Et elle raconte Sagné, les zébus et les moutons, les cultures et la pêche, les écoles et les enfants, le fleuve, les cases et les maisons en banco, les jouets fabriqués et la vie des concessions...

Et repart... laissant les professeurs à leur tâche, qui exploiteront cette intervention pendant plusieurs semaines par des travaux divers que nous aurons la joie d'exposer en mai prochain.

Avec SANTE-SUD 6e journée provençale de la santé humanitaire "Interculturalité et solidarité en santé"



Après réflexion il nous a paru utile et intéressant de participer à la journée organisée par Santé Sud le 18 novembre 2011 sur le thème : "Interculturalité et solidarité en santé", sujet en relation avec nos préoccupations et nos questionnements. Les panneaux ont été soigneusement préparés avec une sélection de photos retraçant nos actions Santé à Sagné.

Départ très tôt d'Arles, arrivée sans encombre à la faculté de médecine de Marseille, chance de pouvoir stationner dans l'enceinte de la Fac. Nous sommes les premiers à installer nos documents et nos photos dans le grand hall d'accueil. Malgré notre grande modestie, il a bien fallu convenir que notre stand était le plus attrayant et que beaucoup se sont arrêtés pour admirer les photos et poser des questions sur notre jumelage.

J'ai pu m'échapper pour assister à quelques interventions. Les sujets abordés étaient parfois loin de nos préoccupations mais les analyses des pratiques et l'approche anthropologique ne manquaient pas d'intérêt. Je pense entre autres à deux exposés :

" Comment rééquilibrer le rapport de pouvoir Nord-Sud dans le domaine sanitaire ?" et "Comment soigner "l'autre" dans les sociétés qui stigmatisent la différence ? »

Retour sans problème et envie de participer à la prochaine journée en 2012.

Jacques



ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE DU 23 NOVEMBRE 2011 Compte-Rendu

Vous suivez avec nous, depuis des années, l'évolution de nos rapports avec les instances du Club des Jumelages. Vous savez donc que notre travail avec la Mairie, le Club, ESJA et le Cabinet Deloitte a abouti, ces derniers mois, à la création d'une association responsable et autonome fédérée au Club des Jumelages. Celle-ci a fait l'objet de l'Assemblée Générale du 23 novembre 2011 dont vous trouverez ici le compte-rendu suivi des statuts définitivement modifiés.

« Lorsque ton filet est emmêlé, prends le temps de le démêler, le poisson ne va pas se sauver » Proverbe sénégalais

ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE du 23 11 2011

Présidée par :

Madame Florence RIVAS, Conseillère déléguée aux jumelages, aux actions et organismes humanitaires à la promotion et au soutien à la vie associative.

Monsieur Jean-Claude MARCHESSEAU, Président du Club des Jumelages de la Ville d'Arles

Monsieur Jean-Claude MAREY, Président du Comité de Jumelage-Coopération Arles-Sagné

Monsieur Max VARBEDIAN, Président de l'Association de Coopération Technique Arles-Sagné

Max VARBEDIAN rappelle l'objet de cette AG, invitation à avaliser les statuts de la nouvelle Association, ceux-ci ayant été au préalable expédiés par courrier classique et/ou par mail à nos adhérents et sympathisants.

Il précise que le Cabinet DELOITTE, avec lequel nous avons travaillé, préconise encore quelques petites modifications sur lesquelles nous reviendrons.

Puis il remercie :

- Madame Florence RIVAS pour son écoute et sa médiation de grande qualité, « professionnelle » ajoutera M MARCHESSEAU
- Monsieur Régis MARGAROT, référent associatif du Conseil Général, pour son aide et ses conseils
- Monsieur Benjamin BOREL du Dispositif Local d'Accompagnement d'ESIA qui a accompagné notre réflexion
- Monsieur Erwan LAMOUR, du Cabinet DELOITTE, cabinet international, leader en audits et services professionnels pour le très vif intérêt porté à notre action et à notre structure.

Il rappelle aussi les Présidents successifs de notre Comité qui, depuis 1998, ont dénoncé les dysfonctionnements du Club des Jumelages : Jean BUON, Jean-Jacques MASSON, Jacky DELLANEGRA, Anne-Marie PARRA, et l'implication dans le travail de conciliation avec le Club des Jumelages de Jean-Claude MAREY et Jacques RENAUDIE.

Jean-Claude MAREY précise qu'ESIA nous avait mis en contact avec trois cabinets d'audit et de conseils parmi lesquels le Cabinet DELOITTE simple, persuasif et consensuel a été choisi.

Max VARBEDIAN reprend ensuite les modifications suggérées dans les derniers jours par Monsieur LAMOUR. (voir dernière mouture des statuts).

Puis demande son avis à Madame RIVAS qui répond : « Si ça vous va, ça me va ».

Les modifications sont votées et les statuts adoptés à l'unanimité des présents.

Max VARBEDIAN explique ensuite comment s'effectue la mutation entre le Comité de Jumelage-Coopération Arles-Sagné et l'Association fédérée « Comité de Jumelage-Coopération Arles-Sagné ».

Il rappelle l'existence de l'Association de Coopération Technique Arles-Sagné qui avait pour siège la Maison de la Vie Associative et avait été créée afin de donner à notre fonctionnement la souplesse nécessaire au financement de nos projets.

Cette Association Technique aurait pu être tout simplement dissoute ; mais la dissolution d'une association est longue et difficile. De plus, les demandes de subvention en cours ont été faites par cette association, puisque la Présidence du Club considérait comme illégal l'octroi de subventions au sein du Club à notre Comité, jusqu'à retourner au Conseil Général une subvention de 4 000 €.

Il était donc plus facile d'en modifier les statuts pour qu'elle se substitue au Comité de Jumelage-Coopération Arles-Sagné existant, en prenant son nom et son siège.

Monsieur Jean-Yves MENELLA suggère que soit fait un courrier officiel à nos financeurs afin de les informer de ces modifications.

Les nouveaux statuts seront expédiés à tout le monde avec le prochain Echo du marigot

Monsieur Max VARBEDIAN termine en indiquant les changements pratiques à venir :

- Transfert des comptes bancaires : le Comité de Jumelage-Coopération Arles-Sagné a un compte à la Caisse d'Epargne, l'Association Technique au Crédit Mutuel. Nous prospectons actuellement pour voir quelle banque serait prête, si nous ouvrons un compte chez elle, à nous octroyer une aide financière. Le Crédit Agricole réfléchit à notre demande. Monsieur Jean-Yves MENELLA souligne le caractère mutualiste du Crédit Mutuel. Il lui est répondu qu'au jour où les subventions s'amenuisent, ça ne suffit plus...
- Signature d'une Convention entre notre Comité autonome et le Club des Jumelages

Monsieur Jean-Claude MARCHESSEAU prend la parole pour annoncer la chronologie des opérations qui vont suivre :

- Convocation rapide du Conseil d'Administration du Club pour faire connaître et avaliser les statuts de notre Comité
- Signature de la convention
- Protocole avec les banques
- Transfert de fonds et clôture de notre compte
- Gestion des comptes et des adhésions intégralement rendue à notre Conseil d'Administration
- Restitution de 20 % du montant des adhésions au Club
- Chaque adhérent d'Arles-Sagné reste adhérent à part entière du Club
- Représentation du Comité comme de tous les autres par deux représentants au Conseil d'Administration du Club (le président + un membre élu)
- L'association « Comité de Jumelage-Coopération Arles-Sagné » garde les mêmes droits et les mêmes obligations que les autres Comités de Jumelage

Monsieur Max VARBEDIAN rappelle que les adhésions prises depuis la rentrée seront valables jusqu'au 31 décembre 2012 afin que nous puissions ensuite nous calquer sur l'année civile, ce que demandent les financeurs.

Et aussi que notre Comité a été reconnue Association d'Intérêt Général apte à recevoir des dons déductibles des impôts sur revenu fiscal. Ceci ne concerne pas les adhésions.

Monsieur Jean-Claude MARCHESSEAU précise que désormais, le Conseil d'Administration du Club ne se réunira que 4 fois par an, soit une fois par trimestre.

Monsieur Jean-Claude MAREY donne, point par point, lecture de la Convention qui sera signée entre le Club des Jumelages et nous.

Madame Josette PAC insiste pour que, dans le préambule, soit maintenus les termes « amitié des peuples » qui élargissent l'esprit et l'action du Club des Jumelages qui ne se limitent pas à l'Europe.

Monsieur Max VARBEDIAN ajoute que les services fondamentaux qui nous ont été rendus par ESIA et le Cabinet DELOITTE n'ont pas coûté un centime au Club, puisque les services d'ESIA sont gratuits et ceux des trois cabinets sollicités, puis du cabinet DELOITTE, payés par ESIA.

Madame Gisèle LONGUET demande qui prendra en charge les frais de photocopies. Monsieur Max VARBEDIAN lui répond que, comme précédemment, les copies en petit nombre se feront au Club et en quantités à la Maison de la Vie Associative.

Monsieur Jean-Claude MAREY rappelle que dans ce dernier cas, un délai de 48 h est demandé par le personnel de la MDVA.

On passe ensuite à l'élection du Conseil d'Administration de l'association « Comité de Jumelage-Coopération Arles-Sagné ».

Sont nommés :

- Président Jean-Claude MAREY
- Vice-Présidents Vivette DATTY et Max VARBEDIAN
- Trésorier Jacki MAURY
- Trésorier adjoint Laurence BATTINI
- Secrétaires Roland ARNAUDET, Chantal DAVID, Hélène VARBEDIAN, Laurence BATTINI
- Représentant du Comité au Conseil d'Administration du Club des Jumelages aux côtés de Jean-Claude MAREY, Jean-Yves MENELLA (qui pourra être représenté en cas d'absence)

Monsieur Jean-Claude MARCHESSEAU prend la parole pour dire qu'il se réjouit de la situation nouvelle du Comité au sein du Club car, selon lui, elle apporte une « clarification sur le plan comptable ». Il affirme que le Club continue sa croissance à travers les cours de langue et les Comités qui mènent leurs activités. Il redit « Vous êtes chez vous ». Et aussi « Si on a un contrôle, nous sommes en règle en conformité avec les lois. En tant que Président, je me devais de faire ça ».

Madame Florence RIVAS déclare qu'après une longue année de labeur, « ça y est, on y est ». Elle félicite tout le monde et se réjouit qu'un accord ait été trouvé. « C'est acté, voté, ça ne pourra être remis en question ». Elle rappelle que la ville d'Arles soutient tous les Comités, fédérés ou non fédérés, et donne rendez-vous aux présents pour... les demandes de subventions.

Monsieur Jean-Claude MAREY termine cette Assemblée Générale en remerciant l'assemblée pour sa réélection, rappelle les projets en cours qui se révèlent plus délicats que prévu, et dit son espoir que chacun aboutisse.

STATUTS

(anciennement « Association de Coopération Technique Arles-Sagné »)

A - CONSTITUTION, OBJET, SIEGE SOCIAL

Article 1 : Titre et siège social

Il est formé entre les personnes qui adhèrent aux présents statuts une association régie par la loi du 1er Juillet 1901 et de son décret d'application du 16 août 1901 sous la dénomination :

Association « Comité de Jumelage-Coopération Arles-Sagné ».

Son siège est fixé à Arles - 13200, Club des Jumelages, Place de la République. L'adresse est de la compétence du Conseil d'Administration.

Cette association a été déclarée à la sous-préfecture d'Arles le 13 Mars 2002 (J.O. n° 14 du 6 Avril 2002) et modifiée le 22 Janvier 2009 (J.O. n° 5 du 31 Janvier 2009).

Article 2 : Objet

Le Comité de Jumelage-Coopération Arles-Sagné s'engage :

- A favoriser, entre les populations des deux communes, Arlésiens, Sagnankais et migrants, l'établissement de liens d'amitié, de fraternité et de solidarité.
- A travailler à leur développement réciproque en encourageant les échanges, la connaissance et la compréhension de l'autre et ainsi, lutter contre le repli sur soi, l'intolérance et le racisme ;
- A mettre en œuvre, selon les propositions des Sagnankais, une politique de coopération dans tous les domaines, et en particulier, les secteurs de l'eau, de l'agro-pastoral, de la culture, de l'éducation, et de la santé dans un rapport basé sur l'égalité des partenaires ;
- A veiller à la collaboration permanente avec la municipalité d'Arles et celle de Sagné, dans le respect des actions de développement de l'Etat mauritanien, sachant que le partenaire de l'association est le Jumelage-Coopération Sagné-Arles ;
- A mener des actions à caractère humanitaire en faveur de Sagné, ceci lors d'événements exceptionnels (inondations, épidémies, ...etc.) et conformément aux textes en vigueur.
- A rechercher les financements nécessaires aux actions de développement.

Les objectifs ci-dessus s'inscrivent dans le respect de ceux définis par la Charte du Jumelage signé entre la Ville d'Arles et la commune de Sagné-Lobali (Mauritanie) selon les valeurs fondamentales de la Charte de la Fédération Mondiale des Villes Jumelées.

Charte signée à Arles le 13 mai 1989 et à Sagné-Lobali le 16 février 1997.

L'association est fédérée au Club des Jumelages de la ville d'Arles conformément à ses statuts.

Article 3 : Durée

La durée de l'association est illimitée.

B - COMPOSITION

Article 4 : Composition

L'association se compose de

- membres de droit
- membres adhérents
- membres d'honneur

Sont membres de droit :

- Le Maire d'Arles et un représentant du Conseil Municipal de la Ville d'Arles avec voix consultatives
- Le(a) Président(e) du Club des Jumelages ou son représentant avec voix délibérative.

Sont membres adhérents :

- Pour faire partie de l'Association, il faut adhérer aux présents statuts, formuler la demande et régler sa cotisation.

Sont membres d'honneur :

- Les membres d'honneur sont désignés par l'Assemblée Générale pour les services qu'ils ont rendus ou rendent au Comité. Ils sont dispensés du paiement de la cotisation et ont le droit de participer à l'Assemblée Générale avec voix consultative.

Article 5 : perte de la qualité de membre

La qualité de membre se perd par :

- décès
- démission
- non paiement de la cotisation
- par exclusion prononcée par le Conseil d'Administration
 - pour infraction aux présents statuts
 - pour infraction à l'éthique de l'association telle qu'elle est définie dans la charte
 - ou pour motif grave portant préjudice moral ou matériel à l'association.

Avant la prise de décision éventuelle d'exclusion ou de radiation, le membre concerné est invité, par lettre recommandée, à fournir des explications au Conseil d'Administration.

C - ASSEMBLEES GENERALES

Article 6 : Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association comprend l'ensemble des membres de l'Association.

Elle se réunit au moins une fois par an et chaque fois qu'elle est convoquée par le Conseil d'Administration ou sur la demande du quart au moins de ses membres.

L'Assemblée Générale Ordinaire entend les rapports sur la gestion du Conseil d'Administration et sur la situation financière et morale de l'Association. Ces rapports sont soumis à délibération.

Elle approuve les comptes de l'exercice clos et pourvoit au renouvellement des membres du Conseil d'Administration.

Elle confère au Conseil d'Administration les autorisations pour accomplir les opérations entrant dans l'objet de l'Association pour lesquelles les pouvoirs statutaires seraient insuffisants.

La convocation aux Assemblées Générales est faite aux adhérents à jour de leur cotisation sur l'exercice clos, par lettre individuelle, par mail et par tous les moyens mis à la disposition de l'Association quinze jours au moins avant la date de la séance. Elle indique le jour, heure et lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour.

Aucun quorum n'est exigé.

Les membres empêchés pourront se faire représenter par un autre membre de l'Association au moyen d'un pouvoir écrit, chaque adhérent pouvant posséder deux pouvoirs.

Une feuille de présence sera émargée.

Toutes les délibérations de l'Assemblée Générale annuelle sont prises à main levée à la majorité absolue des membres présents ou représentés.

L'ordre du jour est fixé par le Conseil d'Administration. Le Bureau de l'Assemblée est celui du Conseil d'Administration.

Elle fixe le montant de la cotisation annuelle sur proposition du Conseil d'Administration.

Article 7 : Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée Générale a un caractère extraordinaire lorsqu'elle se prononce sur toutes les modifications à apporter aux statuts. Elle peut décider la dissolution et l'attribution des biens de l'Association, et la fusion avec toute association de même objet.

Cette Assemblée devra être composée du tiers au moins de l'ensemble de ses membres adhérents pour pouvoir statuer .

Les délibérations devront être prises à la majorité des trois quarts des voix des membres présents et représentés.

Les membres empêchés pourront se faire représenter par un autre membre de l'Association, au moyen d'un pouvoir écrit, chaque adhérent pouvant posséder deux pouvoirs.

Une feuille de présence sera émargée.

Si le quorum n'est pas atteint lors de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire, sur première convocation, l'Assemblée sera à nouveau réunie, par avis individuel (courrier, mail, et par tous moyens mis à la disposition de l'Association), à quinze jours d'intervalle. Lors de cette nouvelle réunion, elle pourra valablement délibérer à la majorité, quel que soit le nombre des membres présents et/ou représentés.

D - ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

Article 8 : Composition du Conseil d'Administration

L'Association est administrée bénévolement par un Conseil d'Administration composé de membres élus pour un an par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Chaque administrateur élu dispose d'une voix. En cas de partage, la voix du président (e) est prépondérante.

Le Conseil d'Administration a la possibilité de faire appel à des personnes qualifiées, à titre consultatif.

Par suite de la vacance ou d'une démission d'un membre, le conseil d'administration peut pourvoir à son remplacement par cooptation et soumet sa candidature à l'Assemblée Générale suivante.

Les membres sortants sont rééligibles.

Article 9 : Attributions et compétences

Le Conseil d'Administration représente l'Association dont il exerce tous les droits. Il a, pour les opérations se rattachant à l'objet de l'Association, les pouvoirs les plus étendus.

Les fonctions d'administrateurs sont exercées à titre bénévole. Toutefois, les frais et débours occasionnés par l'accomplissement de leur mandat leur sont remboursés, au vu des pièces justificatives (et en vertu des lois et règlements de la comptabilité publique).

Le (la) Président(e) convoque les Assemblées Générales et les réunions du Conseil d'Administration.

Il représente l'Association dans tous les actes de la vie civile et est investi de tous pouvoirs à cet effet. Il peut déléguer certaines de ses attributions.

Il a notamment qualité pour ester en justice au nom de l'Association, tant en demandeur qu'en défendeur.

Le (la) Vice Président (e) seconde le (la) Président (e) dans l'exercice de ses fonctions et le remplace en cas d'empêchement.

Le (la) Secrétaire est chargé de tout ce qui concerne la correspondance et les archives. Il (elle) veille à l'exécution des formalités prescrites. Il (elle) pourra être aidé(e) dans l'exercice de ses fonctions par un (une) Secrétaire Adjoint(e). Il (elle) peut déléguer certaines de ses attributions.

Le (la) Trésorier(e) est chargé(e) de tout ce qui concerne la gestion du patrimoine de l'Association. Il (elle) veille à la tenue correcte des livres comptables et rend compte de toutes les opérations financières à l'Assemblée Générale. Il (elle) sera aidé dans l'exercice de ses fonctions par un (une) Trésorier(e) Adjoint(e). Il peut déléguer certaines de ses attributions.

Le Conseil d'Administration se réunit au minimum une fois par trimestre.

E - RESSOURCES ET COMPTABILITE

Article 10 : Ressources

Les ressources de l'association sont constituées par :

- le produit des cotisations de ses membres
- les subventions de l'Etat, de l'Union Européenne, ~~et~~ des collectivités territoriales et de leurs groupements obtenues pour son fonctionnement
- les subventions obtenues pour abonder les projets de coopération décentralisée
- les produits provenant directement ou indirectement de ses activités
- les dons
- Toutes autres ressources autorisées par les textes en vigueur.

Article 11 : Comptabilité

L'Association tient une comptabilité conforme aux règles du Plan Comptable des Associations et Fondations. Elle présente chaque année des Comptes Annuels arrêtés au 31 décembre.

F - FORMALITES ADMINISTRATIVES - CHARTE

Article 12 : Charte

Une charte peut être établie par le Conseil d'Administration puis présentée aux adhérents au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire suivante.

Cette charte est destinée à fixer les divers points non prévus par les présents statuts, mais aussi les règles éthiques de l'Association.

G - DISSOLUTION

Article 13 : Dissolution

La dissolution de l'association ne peut être prononcée que par une Assemblée Générale, convoquée spécialement à cet effet et statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées Extraordinaires.

La Mairie d'Arles et le Club des Jumelages devront en être préalablement informés.

Cette Assemblée Générale désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens. Ces biens seront attribués à des associations déclarées ayant un objet similaire.

Le président (e), au nom du Conseil d'Administration, est chargé de remplir les formalités de déclaration et de publication prescrites par la législation en vigueur.

Il possède tout pouvoir pour déléguer ses fonctions.

Fait à Arles, le 23 novembre 2011

Le Président,
Jean-Claude MAREY

Le Vice-Président,
Max VARBEDIAN



Christine Cabane

La Coupure

L'excision
ou
les identités douloureuses

LA DISPUTE

Il nous reste à vous recommander la lecture de deux ouvrages

Le premier, « **La coupure** » a été écrit en 2008 par Christine Cabane, médecin pédiatre engagé dans l'association Nafadji-Pays d'Arles et traite, en termes nuancés de l'excision. C'est pour cette approche documentée et respectueuse qui rejoint la nôtre que nous portons cet ouvrage à votre connaissance, si vous ne l'avez pas déjà lu.

Entre ceux qui adoptent une position neutre au nom du respect des différences culturelles et ceux qui voient les parents des fillettes excisées comme des barbares, Christine Cabane trouve dans cet ouvrage publié, non sans raison, aux éditions La dispute, une voie médiane. Elle offre un ouvrage documenté, respectueux des positions des défenseurs et des opposants à l'excision et toujours modéré dans ses propos. Mesuré dans ses propos, le jugement de l'auteure est toutefois très nettement affiché, elle qui se situe du côté de la nécessité de protéger les fillettes contre l'excision. L'ouvrage se veut un récit et non pas un essai, comme le note elle-même l'auteure, un récit fondé sur son mémoire de DEA, donc scientifiquement encadré, mais aussi contribution à un débat passionné. L'auteure l'a voulu accessible à un large public, et c'est un pari réussi, sans que le contenu en soit dénaturé pour autant.

Christine Bellas Cabane, *La coupure. L'excision ou les identités douloureuses*, La Dispute, 2008.

PLANTES MÉDICINALES DE MAURITANIE

Remèdes traditionnels et guérisseurs,
du Sahara au fleuve Sénégal



Michel Thouzery - Abdellahi Ould Mohamed Vall
Illustrations : Marie-Françoise Delarozière

Le second, sorti en juin dernier, « **Plantes médicinales de Mauritanie. Remèdes traditionnels et guérisseurs du Sahara au fleuve Sénégal** », a été écrit par Michel Thouzery, et Abdellahi ould Mohamed Vall et joliment illustré par notre adhérente et amie Marie-Françoise Delarozière qui nous l'a aimablement offert. Il liste et décrit les plantes médicinales mauritaniennes et leurs usages traditionnels. Riche source d'enseignements pour qui arpente le Sahara et/ou fréquente les dispensaires mauritaniens, et pour nous celui de Sagné, d'autant que le nom scientifique de chaque plante est, entre autres, traduit en poular, ce qui nous permet d'en parler avec les villageois.

Plantes médicinales de Mauritanie. Remèdes traditionnels et guérisseurs du Sahara au fleuve Sénégal

Ouvrage de Michel Thouzery, Abdellahi ould Mohamed Vall et Marie-Françoise Delarozière, 288 pages, [association Plantes et Nomades](#), 32 € TTC, juin 2011

Dans un milieu aussi aride et hostile qu'est le Sahara, l'homme du désert a su comme dans toutes les régions du monde trouver les plantes utiles à sa santé. Arpentant la Mauritanie à la recherche des utilisations traditionnelles des plantes médicinales depuis une quinzaine d'années, les auteurs, Michel Thouzery et Abdellahi ould Mohamed Vall ont réuni dans cet ouvrage le fruit de leurs recherches et de leur passion. La première partie de l'ouvrage présente la médecine traditionnelle mauritanienne ainsi que des perspectives de développement de la phytothérapie en Mauritanie. La deuxième partie étudie 88 plantes utilisées par les populations et les tradipraticiens dans la gestion quotidienne de leur santé. Cette approche aborde chaque espèce en donnant les noms scientifiques et vernaculaires, le biotope, les usages traditionnels et les données scientifiques (chimie et toxicologie). Chaque plante est illustrée d'une planche d'aquarelle ou de dessin réalisée in situ par Marie-Françoise Delarozière.

Cet ouvrage, prévu pour un public francophone, pour les amateurs d'ethnobotanique et les passionnés des déserts, est avant tout destiné à une diffusion en Mauritanie auprès des dispensaires, des professionnels de santé, des établissements scolaires et des enseignants.

Et à vous parler d'adhésions et de dons...

ADHESIONS : L'Assemblée Générale du 17 février sera l'occasion, pour ceux qui ne l'auraient pas encore fait, de renouveler leur adhésion. Celle-ci, exceptionnellement, couvre la période du 23 novembre 2011 au 31 décembre 2012. Elle demeure fixée à 15 € dont 12 € sont utilisés pour nos dépenses de fonctionnement et les 3 € restant reversés au Club. Vous pouvez remplir le bulletin d'adhésion ci-dessous et le remettre à Faïza, au Club, Jean-Claude, Jacki, Laurence ou tout autre membre du bureau de notre Comité. Nos adhérents font notre force et notre représentativité en France et en Mauritanie.

DONS : Nous vous rappelons aussi que notre statut d'Association reconnue d'Intérêt Général vous permet de faire figurer vos dons dans votre déclaration de revenus vous faisant ainsi, sur présentation d'un reçu fiscal, bénéficier d'une réduction d'impôt d'un montant en principe égal à 66 % de la somme versée dans la limite de 20 % du revenu imposable. Aujourd'hui, les dons reçus seront immédiatement imputés au projet Unité de Santé à Sagné pour lequel nous sommes en recherche de financements.



COMITE DE JUMELAGE-COOPERATION ARLES-SAGNE
Club des Jumelages - Place de la République 13200 ARLES

BULLETIN D'ADHESION 2011 – 2012

Nom et prénom.....

Adresse.....

Code postal..... Commune.....

Email..... Téléphone fixe..... Port.....

J'adhère au Comité de Jumelage-Coopération ARLES-SAGNE et je joins un règlement de 15 € couvrant, exceptionnellement, la période du 1^{er} octobre 2011 au 31 décembre 2012.

Fait à Arles, le.....2012

Signature :



Vous recevez ce journal par la poste et vous pourriez le recevoir par mail ? (et en couleurs, s'il vous plaît !) ? Sachez que les frais de tirage et surtout d'affranchissement sont pour nous très lourds. Si nous voulons pouvoir continuer à diffuser notre « Echo du marigot » à un maximum d'adhérents et de sympathisants, il est impératif que tous ceux qui peuvent disposer d'une adresse mail nous la transmettent.

Merci !